

pro infirmis

Rapport financier 2020



Faits et chiffres

	2020	2019
Bilan (en millions de CHF)		
Actifs circulants	87,3	88,0
Actifs immobilisés	32,1	31,6
Total des actifs	119,4	119,6
Capital étranger	14,6	13,6
Capital des fonds affectés	38,0	39,0
Capital de l'organisation	66,8	67,0
Total des passifs	119,4	119,6
Compte d'exploitation (en millions de CHF)		
Produits de la récolte de fonds	19,9	19,7
Subventions AI	54,1	54,8
Produits des prestations	8,3	9,9
Subventions Confédération, cantons et communes	17,1	16,0
Autres produits d'exploitation	3,2	3,9
Total des produits d'exploitation	102,6	104,3
Charges de personnel	-70,1	-70,8
Charges pour clients et organisations du handicap	-27,0	-28,2
Autres charges d'exploitation	-9,6	-9,5
Amortissements	-1,5	-1,3
Total des charges d'exploitation	-108,2	-109,8
Résultat d'exploitation	-5,6	-5,5
Résultat non opérationnel	5,4	11,5
Résultat annuel avant attribution/prélèvement sur capital de l'organisation	-0,2	6,0
Personnel		
Total collaboratrices et collaborateurs	1'626	1'760
Collaboratrices et collaborateurs rémunérés au mois	691	674
Équivalent en postes à plein temps	494	487
Collaboratrices et collaborateurs rémunérés à l'heure	935	1'086
Équivalent en postes à plein temps	108	132
Personnes actives à titre honorifique dans les comités cantonaux (au 31.12)	116	130
Directions cantonales	15	15
Services de consultation	53	53
Récolte de fonds (en millions de CHF)		
Produits des dons	19,9	19,7
Charges de la récolte de fonds	5,3	5,4
Rémunérations et indemnités (en kCHF)*		
Masse salariale des 6 membres de la Direction	1'010	1'070
Rapport entre le salaire le plus bas et le plus élevé	1 : 3,8	1 : 3,7
Indemnités aux membres du Bureau	69	50
Dont indemnités au président	12	8

* Les indemnités sont fixées conformément aux directives de la ZEWO.

Table des matières

Comptes annuels consolidés

1.	Bilan consolidé	6
2.	Compte d'exploitation consolidé	7
3.	Tableau de financement consolidé	8
4.	Tableau de variation du capital	10
5.	Bases de la présentation des comptes	13
5.1	Généralités	13
5.2	Consolidation et périmètre de consolidation / continuité	13
5.3	Organisations / personnes / institutions liées	13
6.	Principes d'évaluation et commentaires	14
6.1	Bilan consolidé	14
6.2	Compte d'exploitation consolidé	20
6.3	Tableau de financement consolidé	23
7.	Autres indications	24
7.1	Charges selon Swiss GAAP RPC 21, chiffre 22	24
7.2	Indemnités destinées aux membres du Bureau et de la Direction	24
7.3	Prestations gratuites	24
7.4	Transactions de donation et d'échange	24
7.5	Opérations hors bilan	25
7.6	Indications sur les engagements de prévoyance au sens de la RPC 16	25
7.7	Événements après le jour du bilan	25
7.8	Indications sur la réalisation d'une gestion des risques	25
7.9	Dettes non portées au bilan	25
8.	Rapport de l'organe de révision	26

Comptes individuels de l'association Pro Infirmis

9.	Bilan de l'association	30
10.	Compte d'exploitation de l'association	31
11.	Bases de la présentation des comptes	31
12.	Commentaires sur les postes du bilan et du compte d'exploitation	32
13.	Autres indications	33
14.	Rapport de l'organe de révision	34



Photos :

Aline B., Pascale S., Olivia R. et Stephanie S. se promènent (couverture) et prononcent un discours du 1^{er} août pour le centenaire de Pro Infirmis (dos).

Gabriela S., assistante sociale, et sa cliente Brigitta L. (pages 4 et 12).

Eric F., bénéficiaire de l'accompagnement à domicile (page 29).

Photos : Dominique Meienberg

Introduction au rapport financier



Renato Denoth,
chef du département
Finances et Informatique

Pour Pro Infirmis, l'exercice 2020 s'est clos sur un résultat global pratiquement équilibré. Eu égard aux défis posés par cette année très spéciale, ce résultat est très réjouissant. Il montre que, dans des situations exceptionnelles, les prestations de Pro Infirmis peuvent aussi être fournies sous une forme virtuelle et décentralisée. L'engagement et la flexibilité du personnel, mais aussi des clientes et clients ont permis de passer du conseil en face-à-face à des canaux essentiellement numériques en l'espace de quelques semaines en mars 2020. Ce changement en a entraîné un autre : alors qu'habituellement, ce sont les personnes en situation de handicap qui s'adressent à Pro Infirmis, pendant le confinement, c'est Pro Infirmis qui a contacté régulièrement ses clientes et clients pour s'enquérir de leur santé et proposer son soutien. Les personnes concernées ont beaucoup apprécié cette initiative, surtout celles qui, à cause des mesures de lutte contre la pandémie, risquaient d'être complètement isolées.

Cette attitude proactive de Pro Infirmis durant la crise s'est répercutée sur ses recettes : tant la Confédération et les cantons que les donatrices et donateurs privés ont maintenu leurs contributions au même niveau que les années précédentes. La seule baisse sensible a été enregistrée parmi certaines prestations payantes qui doivent obligatoirement être fournies sur place. Toutefois, les coûts de ces prestations ont, eux aussi, baissé dans une proportion similaire. Le résultat d'exploitation a ainsi pu être stabilisé par rapport à l'année précédente.

Malgré ces circonstances particulières, l'exercice 2020 ne sort donc pas du cadre défini par le plan financier à long terme. Le but de Pro Infirmis, à savoir obtenir à moyen terme un résultat équilibré et le maintenir dans la durée, semble atteignable moyennant de nouveaux efforts communs. La réactivité dont Pro Infirmis a fait preuve face à la crise du coronavirus prouve qu'elle est capable d'anticiper les changements et de s'y adapter rapidement.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'R. Denoth', written in a cursive style.

Renato Denoth, chef du département Finances et Informatique

1. Bilan consolidé

		31.12.2020		31.12.2019	
Actifs					
Liquidités	1	13'200	11,1 %	16'130	13,5 %
Titres	2	68'143	57,1 %	65'769	55,0 %
Créances résultant de prestations	3	3'421	2,9 %	3'685	3,1 %
Autres créances à court terme	4	310	0,2 %	274	0,2 %
Stocks	5	312	0,2 %	271	0,2 %
Actifs de régularisation	6	1'908	1,6 %	1'867	1,6 %
Actifs circulants		87'294	73,1 %	87'996	73,6 %
Immobilisations financières	7	401	0,4 %	482	0,4 %
Immobilisations corporelles meubles	8	5'286	4,4 %	4'790	4,0 %
Immobilisations corporelles immeubles	9	26'412	22,1 %	26'329	22,0 %
Actifs immobilisés		32'099	26,9 %	31'601	26,4 %
Total actifs kCHF		119'393	100,0 %	119'597	100,0 %
Passifs					
Dettes à court terme résultant de prestations	10	3'039	2,5 %	2'790	2,3 %
Autres dettes à court terme	11	2'733	2,3 %	2'152	1,8 %
Provisions à court terme	12	98	0,1 %	50	0,0 %
Passifs de régularisation	13	1'709	1,4 %	1'636	1,4 %
Capitaux étrangers à court terme		7'579	6,2 %	6'628	5,5 %
Dettes financières à long terme	14	5'290	4,4 %	5'290	4,4 %
Provisions à long terme	15	1'730	1,5 %	1'643	1,4 %
Capitaux étrangers à long terme		7'020	5,9 %	6'933	5,8 %
Capital des fonds	16	38'032	31,9 %	39'029	32,6 %
Capital lié		9'476	8,0 %	10'122	8,5 %
Capital libre		57'286	48,0 %	56'885	47,6 %
Capital de l'organisation	17	66'762	56,0 %	67'007	56,1 %
Total passifs kCHF		119'393	100,0 %	119'597	100,0 %

2. Compte d'exploitation consolidé

		2020		2019	
Produits d'exploitation					
Produits de la récolte de fonds	18	19'922	19,4%	19'680	18,9 %
Subventions AI	19	54'145	52,8%	54'768	52,5 %
Produits des prestations	20	8'246	8,0%	9'911	9,5 %
Subventions Confédération, cantons et communes	21	17'082	16,7%	16'052	15,4 %
Autres produits d'exploitation	22	3'161	3,1%	3'906	3,7 %
Total produits d'exploitation		102'556	100,0%	104'317	100,0 %
Charges d'exploitation					
Charges de personnel	23	-70'068	-68,3%	-70'781	-67,9 %
Charges pour clients et organisations handicap	24	-26'964	-26,3%	-28'173	-27,0 %
Autres charges d'exploitation	25	-9'640	-9,4%	-9'572	-9,2 %
Amortissements immobilisations corporelles d'exploitation	26	-1'460	-1,4%	-1'283	-1,2 %
Total charges d'exploitation		-108'132	-105,4%	-109'809	-105,3 %
Résultat d'exploitation kCHF		-5'576	-5,4 %	-5'492	-5,3 %
Résultat financier	27	3'443	3,3%	7'385	7,1 %
Résultat des immeubles hors exploitation	28	882	0,9%	755	0,7 %
Autre résultat sans rapport avec les prestations	29	9	0,0%	4'226	4,1 %
Résultat avant variation du capital des fonds kCHF		-1'242	-1,2 %	6'874	6,6 %
Variation du capital des fonds	30	997	1,0 %	-907	-0,9 %
Résultat annuel avant attribution/prélèvement sur capital de l'organisation kCHF	31	-245	-0,2%	5'967	5,7 %

3. Tableau de financement consolidé

	2020	2019
Résultat annuel avant attribution/prélèvement sur capital de l'organisation	-245	5'967
Variation du capital des fonds	-997	907
Amortissements	1'630	1'474
Diminution/augmentation titres	-2'374	-2'679
Variation des provisions	135	-647
Résultat de vente d'immobilisations	-	-4'218
Variation créances résultant de prestations	264	-549
Variation autres créances à court terme	-36	253
Variation stocks	-41	-78
Variation actifs de régularisation	-41	677
Variation dettes résultant de prestations	249	-656
Variation autres dettes à court terme	581	-3'337
Variation passifs de régularisation	73	-477
Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation	-802	-3'363
Désinvestissements immobilisations financières	81	11
Investissements immobilisations corporelles	-2'209	-1'391
Désinvestissements immobilisations corporelles	-	7'601
Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement	-2'128	6'221
Variation dettes financières à long terme	-	-400
Flux de fonds provenant de l'activité de financement	-	-400
Variation des liquidités	-2'930	2'458
Existant initial 1.1	16'130	13'672
Existant final 31.12	13'200	16'130
État de la variation des liquidités kCHF	-2'930	2'458



4. Tableau de variation du capital

kCHF	Existant initial	Attribution résultat financier	Dotation	Transferts de fonds internes	Utilisation	Total variation	Existant final
Moyens provenant de fonds							
2019							
Fonds des parrainages	2'126	-	634	-	-809	-175	1'951
Fonds pour personnes handicapées mentales et leur famille	5'893	-	-	-	-257	-257	5'636
Fonds pour enfants handicapés du canton de Vaud	2'907	29	1	-	-	30	2'937
Fonds de fluctuation envers l'OFAS (PAH)	2'223	-	245	-	-	245	2'468
Fonds de compensation (art. 74 LAI)	1'659	-	480	-	-72	408	2'067
Fonds Loisirs pour personnes handicapées du canton de Vaud	1'264	12	-	-	-15	-3	1'261
Fonds pour moyens auxiliaires	992	-	251	-	-1	250	1'242
Autres fonds spéciaux	16'116	544	3'907	-	-4'042	409	16'525
Total fonds spéciaux	31'054	585	4'884	-	-4'387	1'082	32'136
Fonds pour la formation professionnelle des personnes handicapées	2'064	62	-	-	-62	-	2'064
Fonds für ältere Behinderte Kanton Zürich	1'169	-	-	-	-	-	1'169
Autres fonds soumis à l'usufruit	1'709	-	-	-	-	-	1'709
Total fonds soumis à l'usufruit	4'942	62	-	-	-62	-	4'942
Capital des fonds affectés	38'122	647	5'518	-	-5'258	907	39'029
2020							
Fonds des parrainages	1'951	-	695	-	-699	-4	1'947
Fonds pour personnes handicapées mentales et leur famille	5'636	-	-	-	-232	-232	5'404
Fonds pour enfants handicapés du canton de Vaud	2'937	29	-	-	-9	20	2'957
Fonds de fluctuation envers l'OFAS (PAH)	2'468	-	-	-	-665	-665	1'803
Fonds de compensation (art. 74 LAI)	2'067	-	892	-	-2'222	-1'330	737
Fonds Loisirs pour personnes handicapées du canton de Vaud	1'261	13	1	-	-9	5	1'266
Fonds pour moyens auxiliaires	1'242	-	400	-	-43	357	1'599
Fonds für ältere Behinderte Kanton Zürich für zweckgebundene Nutzung	1'364	-	-	-	1	1	1'365
Fonds travail social PI VD	1'060	-	89	-	-23	66	1'126
Fonds Haller pour aide directe	1'035	-	75	-	-	75	1'110
Autres fonds spéciaux	13'066	337	6'159	-	-5'786	710	13'776
Total fonds spéciaux	32'136	379	7'616	-	-8'988	-993	31'143
Fonds pour la formation professionnelle des personnes handicapées	2'064	62	-	-	-62	-	2'064
Fonds für ältere Behinderte Kanton Zürich	1'169	-	-	-	-	-	1'169
Autres fonds soumis à l'usufruit	1'709	-	-	-	-	-	1'709
Total fonds soumis à l'usufruit	4'942	62	-	-	-62	-	4'942
Capital des fonds affectés	39'029	441	8'311	-	-9'749	-997	38'032

Les fonds affectés dont le montant s'élève à plus d'un million de francs sont indiqués individuellement. Tous les fonds ayant une valeur inférieure à 1 million de francs figurent sous « autres fonds spéciaux » ou sous « autres fonds soumis à l'usufruit ». Une autre énumération suivant des critères éloquents, tels que l'affectation du fonds, n'est pas possible.

Le « fonds de fluctuation envers l'OFAS (PAH) » correspond aux fonds non épuisés du fonds fédéral « Prestations d'aide aux personnes en situation de handicap PAH » que Pro Infirmis gère sous mandat pour l'aide directe aux clientes et clients concernés.

Les attributions aux fonds sont plus élevées que les produits affectés de la récolte de fonds, car elles comprennent également des fonds affectés non encore utilisés des pouvoirs publics (subventions de l'OFAS et des cantons) et des remboursements.

kCHF	Existant initial	Attribution résultat financier	Dotation	Transferts de fonds internes	Utilisation	Total variation	Existant final
Moyens provenant du financement propre							
2019							
Fonds d'innovation	7'783	-	204	-	-687	-483	7'300
Autre capital lié	2'900	-	-	-	-78	-78	2'822
Total capital lié	10'683	-	204	-	-765	-561	10'122
Capital libre	50'357	-	6'528	-	-	6'528	56'885
Capital de l'organisation	61'040	-	6'732	-	-765	5'967	67'007
2020							
Fonds d'innovation	7'300	-	161	-	-782	-621	6'679
Autre capital lié	2'822	-	36	-	-61	-25	2'797
Total capital lié	10'122	-	197	-	-843	-646	9'476
Capital libre	56'885	-	440	-	-39	401	57'286
Capital de l'organisation	67'007	-	637	-	-882	-245	66'762



5. Bases de la présentation des comptes

5.1 Généralités

Les comptes annuels de l'ensemble de l'association Pro Infirmis, présentés ici, ont été établis conformément aux Recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC). Ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'organisation et sont conformes aux dispositions légales suisses, aux statuts de Pro Infirmis et aux standards de la fondation ZEW (service suisse de certification pour les organisations d'utilité publique qui récoltent des dons). Les principes généraux d'évaluation selon le cadre conceptuel des Swiss GAAP RPC ont été appliqués.

5.2 Consolidation et périmètre de consolidation / continuité

Les **comptes individuels de l'association Pro Infirmis** reflètent la consolidation des 15 directions cantonales, du Siège principal de Pro Infirmis, de la subvention fédérale PAH (Prestations d'Aide aux personnes en situation de Handicap), ainsi que de trois fonds qui, pour des raisons administratives, font l'objet de comptabilités séparées.

Les **comptes consolidés** intègrent les fondations « Charlotte und Hans Haller Stiftung », « Ulrich und Anna Soller-Stiftung » et « Marchesa Esther Medici del Vascello Stiftung », car leurs conseils de fondation respectifs sont occupés en majorité par des collaboratrices et collaborateurs ou des représentants d'organes de Pro Infirmis.

La consolidation est effectuée sur la base des différentes clôtures, après vérification de celles-ci. Les clôtures reposent sur des principes d'établissement du bilan et d'évaluation uniformes, valables pour chacune d'elles. Les comptes sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale.

5.3 Organisations / personnes / institutions liées

D'un point de vue historique, Pro Infirmis entretient une relation étroite avec la fondation Profil, qui avait à l'origine été fondée par Pro Infirmis. Pro Infirmis est représentée au Conseil de fondation de Profil par trois membres sur huit. Elle a conclu un contrat de prestations avec Profil. Durant l'exercice, aucune transaction importante n'a eu lieu avec les autres organisations liées.

6. Principes d'évaluation et commentaires

De manière générale, on applique aux comptes annuels le principe du coût d'acquisition ou de production. Ce principe repose sur la règle de l'évaluation séparée des actifs et des passifs. Les principes les plus importants en matière d'établissement du bilan sont présentés ci-dessous. Lorsque l'évaluation s'écarte des principes, cette exception donne lieu à un commentaire.

La comptabilité est tenue en francs suisses. Les actifs et les passifs en monnaies étrangères sont convertis aux cours de clôture des devises à la date du bilan.

6.1 Bilan consolidé

Actifs circulants

Les actifs circulants renferment uniquement des postes à court terme qui viennent à échéance dans un délai de 12 mois au plus à compter de la date du bilan.

1 Liquidités

Les soldes en caisse, sur les comptes postaux ou bancaires sont évalués à leur valeur nominale. Les liquidités renferment les postes suivants :

	31.12.2020	31.12.2019
Caisses	96	98
Comptes postaux	2'218	2'463
Comptes bancaires	10'886	13'569
Total kCHF	13'200	16'130

2 Titres

Les titres renferment des placements de capitaux réalisables à court terme, sous forme d'actions et d'obligations. L'évaluation est effectuée à la valeur vénale selon le relevé de dépôt. En 2020, la performance nette a été de + 5,3 % (année précédente + 12,2 %).

	31.12.2020	31.12.2019
Titres réalisables à court terme kCHF	68'143	65'769

3 Créances résultant de prestations

Les créances résultant de prestations renferment les postes suivants :

	31.12.2020	31.12.2019
Envers des tiers	2'615	2'999
Envers des clients	158	264
Provenant d'avances pour véhicules	694	479
Du croire	-46	-57
Total kCHF	3'421	3'685

Le du croire est estimé de manière forfaitaire à 2 % des créances en souffrance au 31 décembre. Conformément aux Swiss GAAP RPC, cette manière de calculer le du croire est admise si elle reflète de manière fiable le total des pertes potentielles. Cela vaut notamment pour les créances en souffrance portant sur de petits montants et aux objets très hétérogènes, comme c'est le cas chez Pro Infirmis.

4 Autres créances à court terme

Les autres créances à court terme renferment les garanties de loyer versées par Pro Infirmis ainsi que les créances d'impôt anticipé.

	31.12.2020	31.12.2019
Garanties de loyer	241	245
Créances impôt anticipé	69	29
Total kCHF	310	274

5 Stocks

Les stocks renferment les postes suivants :

	31.12.2020	31.12.2019
Véhicules transformés pour personnes handicapées	170	132
Eurokey	54	72
Stock marchandises restaurant Locarno	14	18
Total marchandises	238	222
Masques de protection	31	-
Matériel de bureau	17	22
Stock de mazout	26	27
Total fournitures d'exploitation	74	49
Total kCHF	312	271

6 Actifs de régularisation

Ce poste contient les dépenses pour l'exercice suivant, payées à l'avance, les régularisations relatives aux assurances sociales, ainsi que les produits exigibles sur la base des prestations fournies en 2020.

	31.12.2020	31.12.2019
Subventions Confédération, cantons et communes	1'253	1'402
Autres dépenses payées à l'avance	292	97
Assurances sociales	91	74
Autres produits à recevoir	272	294
Total kCHF	1'908	1'867

Actifs immobilisés**7 Immobilisations financières**

Dans le cadre de ses activités, Pro Infirmis accorde des prêts de durée limitée à des clients ou à des organisations tierces, prêts destinés au financement de projets compatibles avec les buts qu'elle poursuit.

Les prêts destinés au financement d'immeubles sont garantis par des droits de gage immobilier. Les autres créances ne sont pas assorties de garanties.

À la suite d'une succession, Pro Infirmis est devenue propriétaire de la société anonyme non opérationnelle Sadic AG avec siège à Silvaplana. Cette société a été liquidée au 21.9.2020 et radiée du registre du commerce.

	31.12.2020	31.12.2019
Participations	-	75
Créances à long terme envers institutions	401	407
Total kCHF	401	482

8 Immobilisations corporelles meubles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur valeur d'acquisition, diminuée des amortissements nécessaires du point de vue de l'exploitation. Les amortissements s'effectuent de manière linéaire, sur la base de la durée d'utilisation estimée des objets. La durée de vie ou d'amortissement estimée est la suivante :

Mobilier / installations	10 ans
Machines de bureau, équipement informatique, installations de communication (WAN/téléphonie)	5 ans
Véhicules	8 ans
Équipement et installations fixes	10 ans

Les immobilisations corporelles meubles se composent des éléments suivants :

kCHF	Mobilier et installations	Machines de bureau, informatique et communication	Véhicules	Équipement et installations	Total
Valeur comptable nette 1.1.2019	1'677	1'506	301	1'288	4'772
Valeurs d'acquisition					
État 1.1	4'903	4'823	639	4'743	15'108
Entrées	128	752	50	274	1'204
Sorties	-28	-14	-10	-	-52
État 31.12	5'003	5'561	679	5'017	16'260
Amortissements cumulés					
État 1.1	3'226	3'317	338	3'455	10'336
Amortissements	280	576	77	220	1'153
Sorties	-13	-	-6	-	-19
État 31.12	3'493	3'893	409	3'675	11'470
Valeur comptable nette 31.12.2019	1'510	1'668	270	1'342	4'790
Valeur comptable nette 1.1.2020	1'510	1'668	270	1'342	4'790
Valeurs d'acquisition					
État 1.1	5'003	5'561	679	5'017	16'260
Entrées	64	1'577	75	110	1'826
Sorties	-	-	-	-	-
État 31.12	5'067	7'138	754	5'127	18'086
Amortissements cumulés					
État 1.1	3'493	3'893	409	3'675	11'470
Amortissements	280	721	85	244	1'330
Sorties	-	-	-	-	-
État 31.12	3'773	4'614	494	3'919	12'800
Valeur comptable nette 31.12.2020	1'294	2'524	260	1'208	5'286

9 Immobilisations corporelles immeubles

Les immeubles d'exploitation sont évalués à la valeur d'achat, diminuée des amortissements nécessaires du point de vue de l'exploitation. Les immeubles utilisés à diverses fins (utilisation propre / location à des tiers) sont classés, soit parmi les immeubles d'exploitation, soit parmi les immeubles de rendement, en fonction de leur utilisation prépondérante.

Les amortissements s'effectuent de manière linéaire, sur la base de la durée d'utilisation estimée des objets. La durée de vie ou d'amortissement estimée est la suivante :

Bâtiments administratifs et immeubles d'habitation 50 ans

Les terrains ne sont pas amortis. Tous les postes sont contrôlés chaque année pour déceler d'éventuels « impairments » (dépréciations d'actifs). Dans le cas des propriétés par étage, on renonce à faire figurer la valeur du terrain séparément. Une partie des immeubles est grevée d'hypothèques d'un montant de 5'290 kCHF. La valeur comptable de ces immeubles se monte à 9'981 kCHF (année précédente 10'157 kCHF). Le poste « Terrains non bâtis » renferme essentiellement des terrains loués en droit de superficie sur le long terme à des tiers. Ces terrains ont été légués à Pro Infirmis dans le cadre d'une succession. En 2019, deux immeubles hors exploitation ont été vendus, car ils ne correspondaient pas à la stratégie de placement de Pro Infirmis.

kCHF	Bâtiments d'exploitation	Biens-fonds d'exploitation	Bâtiments hors exploitation	Biens-fonds hors exploitation	Terrains non bâtis	Total
Valeur comptable nette 1.1.2019	4'998	2'114	9'062	6'044	7'595	29'813
Valeurs d'acquisition						
État 1.1	6'507	2'114	10'568	6'044	7'595	32'828
Entrées	182	-	5	-	-	187
Sorties	-	-	-2'055	-1'755	-	-3'810
État 31.12	6'689	2'114	8'518	4'289	7'595	29'205
Amortissements cumulés						
État 1.1	1'509	-	1'506	-	-	3'015
Amortissements	130	-	191	-	-	321
Sorties	-	-	-460	-	-	-460
État 31.12	1'639	-	1'237	-	-	2'876
Valeur comptable nette 31.12.2019	5'050	2'114	7'281	4'289	7'595	26'329
Valeur comptable nette 1.1.2020	5'050	2'114	7'281	4'289	7'595	26'329
Valeurs d'acquisition						
État 1.1	6'689	2'114	8'518	4'289	7'595	29'205
Entrées	383	-	-	-	-	383
Sorties	-	-	-	-	-	-
État 31.12	7'072	2'114	8'518	4'289	7'595	29'588
Amortissements cumulés						
État 1.1	1'639	-	1'237	-	-	2'876
Amortissements	130	-	170	-	-	300
Sorties	-	-	-	-	-	-
État 31.12	1'769	-	1'407	-	-	3'176
Valeur comptable nette 31.12.2020	5'303	2'114	7'111	4'289	7'595	26'412

Capitaux étrangers à court terme

10 Dettes à court terme résultant de prestations		
	31.12.2020	31.12.2019
Dettes envers des clients	2'886	2'715
Paievements anticipés de clients	173	75
Total kCHF	3'039	2'790

La position « dettes envers des clients » renferme essentiellement des garanties de paiement dont le montant n'a pas encore été versé.

11 Autres dettes à court terme

Ce poste renferme les dettes usuelles relatives à des livraisons ou des prestations de tiers.

	31.12.2020	31.12.2019
Dettes envers des tiers	2'637	2'106
Dettes envers TVA, impôts à la source	96	46
Total kCHF	2'733	2'152

12 Provisions à court terme

Les provisions à court terme se composent des éléments suivants :

kCHF	Ventes et prestations
Provisions au 31.12.2019	50
Constitution	48
Dissolution	-
Provisions au 31.12.2020	98

13 Passifs de régularisation

Ce poste renferme les salaires concernant l'année 2020 non encore versés aux collaborateurs rémunérés à l'heure, les factures de fournisseurs à régler pour l'année 2020, les régularisations relatives aux assurances sociales, les subventions des cantons pour 2021 et les produits déjà reçus relatifs à des prestations fournies l'année suivante.

	31.12.2020	31.12.2019
Salaires à payer	561	635
Factures de fournisseurs à régler	268	791
Assurances sociales	395	30
Subventions des cantons	321	140
Produits prestations année suivante	164	40
Total kCHF	1'709	1'636

Capitaux étrangers à long terme**14 Dettes financières à long terme**

Ce poste se compose uniquement d'hypothèques pour les immeubles appartenant à l'organisation.

	31.12.2020	31.12.2019
Hypothèques avec durée résiduelle de moins de 5 ans	5'290	5'290
Total kCHF	5'290	5'290

15 Provisions à long terme

Les provisions à long terme se composent des éléments suivants :

kCHF	Ventes et prestations	Vacances et heures suppl.	Total
Provisions au 31.12.2018	-	1'592	1'592
Constitution	-	51	51
Dissolution	-	-	-
Provisions au 31.12.2019	-	1'643	1'643
Constitution	-	87	87
Dissolution	-	-	-
Provisions au 31.12.2020	-	1'730	1'730

Étant donné que Pro Infirmis est exemptée d'impôts, les provisions ne renferment pas d'impôts latents.

16 Fonds affectés

	31.12.2020	31.12.2019
Fonds des parrainages	1'947	1'951
Total fonds spéciaux	31'143	32'136
Total fonds soumis à l'usufruit	4'942	4'942
Total fonds affectés kCHF	38'032	39'029

Les fonds dont le montant s'élève à plus d'un million de francs sont énumérés au point 4 « tableau de variation du capital ».

Les actifs de Pro Infirmis qui constituent le capital des fonds affiché au bilan ne sont pas librement disponibles. Les moyens nécessaires au but des fonds sont pris en compte dans la planification des liquidités de Pro infirmis, et sont ainsi garantis. Il a donc été renoncé à afficher séparément les actifs concernés.

17 Capital de l'organisation

	31.12.2020	31.12.2019
Fonds d'innovation	6'679	7'300
Autre capital lié	2'797	2'822
Capital libre	57'286	56'885
Total kCHF	66'762	67'007

Le fonds d'innovation a pour but le financement de projets novateurs, internes ou externes à Pro Infirmis, qui bénéficient aux personnes en situation de handicap.

6.2 Compte d'exploitation consolidé

18 Produits de la récolte de fonds

Les produits de la récolte de fonds se composent des éléments suivants :

	2020	2019
Contributions	441	385
Dons/récolte de fonds non affectés	12'004	11'905
Dons/récolte de fonds affectés	793	748
Dons majeurs non affectés	1'173	1'365
Dons majeurs affectés	2'772	1'722
Apports provenant de successions non affectées	2'719	3'535
Apports provenant de successions affectées	20	20
Total kCHF	19'922	19'680

19 Subventions AI

Les subventions AI que Pro Infirmis transmet aux organisations ayant conclu un sous-contrat de prestations (partenaires) sont comptabilisées en chiffres bruts, avec une contre-écriture au poste « charges pour clients et organisations handicap » (voir chiffre 24).

	2020	2019
Subventions AI contrat principal (art. 74 LAI)	31'883	31'883
Subventions AI (art. 74 LAI) partenaires	10'012	10'135
Subventions AI PAH (art. 17 LPC)	12'250	12'750
Total kCHF	54'145	54'768

20 Produits des prestations

Les produits des prestations se composent des éléments suivants :

	2020	2019
Accompagnement à domicile	2'758	3'046
Services de relève	1'399	1'879
Écoles d'autonomie	1'062	958
Projet d'inclusion restaurant Locarno	486	801
Divers	847	826
Formation pour adultes	224	657
Soutien administratif	236	309
Conseil spécialisé en assistance	445	368
Prestations pour des tiers	161	264
Loisirs/cours	51	198
Centres de jour	169	241
Conseil en construction sans obstacles	309	189
Services de transport	99	175
Total kCHF	8'246	9'911

La baisse des produits des prestations s'explique essentiellement par la pandémie de coronavirus. En effet, les prestations qui ne peuvent être fournies que sur place ont dû être restreintes, voire complètement interrompues pendant certaines périodes.

21 Subventions de la Confédération, des cantons et des communes

En comparaison de l'année précédente, les cantons de Soleure, du Tessin, de Vaud et de Zurich ont chacun augmenté leurs subventions de plus de 50 kCHF. Par contre, les subventions du canton de Lucerne ont baissé de plus de 50 kCHF.

	2020	2019
Subventions de la Confédération	–	–
Subventions des cantons	15'860	14'834
Subventions des communes	1'222	1'218
Total kCHF	17'082	16'052

22 Autres produits d'exploitation

Ce poste renferme les éléments suivants :

	2020	2019
Autres produits des prestations	3'138	3'682
Produits des immeubles d'exploitation	91	93
Déductions sur les autres produits	–68	131
Total kCHF	3'161	3'906

23 Charges de personnel

Les charges de personnel se composent des éléments suivants :

	2020	2019
Salaires	51'254	51'731
Charges sociales	12'504	12'409
Autres charges de personnel	1'432	1'990
Prestations de travail de tiers	4'878	4'651
Total kCHF	70'068	70'781

Les charges salariales ont baissé par rapport à 2019. Raison : la pandémie de coronavirus a entraîné une diminution de certaines prestations fournies sur place et, par là même, des salaires payés aux collaboratrices et collaborateurs employés à l'heure.

Les charges d'assurances sociales se composent des éléments suivants :

	2020	2019
AVS/AC/AI/APG	3'344	3'231
ALFA + allocation d'entretien	1'251	1'219
Caisse de pensions	6'802	6'800
Assurance-accidents	326	341
Assurance indemnité journalière maladie	781	818
Total kCHF	12'504	12'409

24 Charges pour clients et organisations du handicap

Les charges pour les clients et les organisations du secteur du handicap se composent des éléments suivants :

	2020	2019
Prestations d'Aide aux personnes en situation de Handicap (PAH)	13'501	13'564
Subventions AI aux organisations sous-contractantes	9'646	9'805
Charges ordinaires pour prestations d'aide	1'701	1'868
Contributions à organisations secteur du handicap	1'116	1'423
Charges de transport	574	779
Achat marchandises projet d'inclusion restaurant Locarno	219	342
Écoles d'autonomie et centres de jour	113	151
Divers	94	241
Total kCHF	26'964	28'173

Concernant les subventions AI aux organisations sous-contractantes, voir chiffre 19.

25 Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation renferment les éléments suivants :

	2020	2019
Charges de locaux	4'011	4'089
Entretien immobilisations corporelles meubles	171	258
Charges de véhicules et de transport	117	153
Charges administration	1'999	2'194
Charges informatiques	1'115	951
Charges publicité et communication	1'483	1'431
Autres charges d'exploitation	517	233
Charges immeubles d'exploitation	227	263
Total kCHF	9'640	9'572

26 Amortissements des immobilisations corporelles d'exploitation

Les amortissements sont détaillés dans les tableaux des immobilisations aux points 8 et 9.

27 Résultat financier

Le résultat financier se compose des éléments suivants :

	2020	2019
Autres produits financiers	12	12
Produits des titres	872	732
Gain de cours sur titres, réalisé	341	1'062
Gain de cours sur titres, non réalisé	3'522	6'039
Total produits financiers	4'747	7'845
Frais de tenue de dépôt/de compte	-300	-305
Perte de cours sur titres, réalisée	-260	-12
Perte de cours sur titres, non réalisée	-744	-143
Total charges financières	-1'304	-460
Résultat financier kCHF	3'443	7'385

28 Résultat des immeubles hors exploitation

Le résultat des immeubles hors exploitation se compose des éléments suivants :

	2020	2019
Produits des immeubles hors exploitation	1'292	1'307
Charges des immeubles hors exploitation	-240	-361
Amortissements des immeubles hors exploitation	-170	-191
Résultat des immeubles hors exploitation kCHF	882	755

29 Autre résultat sans rapport avec les prestations

	2020	2019
Bénéfice vente immobilisations corporelles meubles	-	2
Perte vente immobilisations corporelles meubles	-	-1
Bénéfice vente immobilisations corporelles immeubles	-	4'217
Total résultat vente immobilisations corporelles d'exploitation	-	4'218
Bénéfice exceptionnel	9	8
Total résultat exceptionnel	9	8
Total autre résultat sans rapport avec les prestations kCHF	9	4'226

30 Variation du capital des fonds

Les fonds sont énumérés au point 4 « tableau de variation du capital ».

	2020	2019
Attribution	-8'752	-6'165
Prélèvement	9'749	5'258
Résultat fonds affectés kCHF	997	-907

31 Résultat annuel avant attribution/prélèvement sur capital de l'organisation

	2020	2019
Résultat annuel kCHF	-245	5'967
Prélèvement / attribution capital lié	647	561
Attribution / prélèvement capital libre	-402	-6'528

6.3 Tableau de financement consolidé

Le tableau de financement présente le flux des fonds : il montre la variation des liquidités. Il fait état des opérations d'autofinancement, de financement par des capitaux étrangers et d'investissement. Les investissements ainsi que les mouvements financiers effectifs y figurent sous la forme de chiffres bruts. Les influences résultant de la consolidation sont éliminées.

7. Autres indications

Toutes les autres indications relatives à la présente annexe selon les RPC qui ne sont pas contenues dans les comptes annuels ni dans leur commentaire figurent ci-après.

7.1 Charges selon Swiss GAAP RPC 21, chiffre 22

Les charges de la récolte de fonds et les charges administratives ont été évaluées selon la méthode de la ZEWO. Les charges administratives s'élèvent à 12'825 kCHF (année précédente 11'565 kCHF) (sans les subsides aux autres organisations d'aide). Les charges de collecte de fonds et de publicité pour la récolte de fonds se montent à 6'378 kCHF (année précédente 6'309 kCHF).

7.2 Indemnités destinées aux membres du Bureau et de la Direction

Les membres du Bureau reçoivent une indemnité forfaitaire par année et des jetons de présence pour chaque séance. Au cours de l'exercice 2020, les versements correspondant à ces indemnités se sont élevés à 69 kCHF (année précédente 50 kCHF). Ce montant comprend l'indemnité versée au président de 12 kCHF (année précédente 8 kCHF). Les frais ne sont pas compris dans ces indemnités. Les organes dirigeants ne bénéficient d'aucune autre indemnité.

La masse salariale des six membres de la Direction s'est élevée en 2020 à 1'010 kCHF (année précédente 1'070 kCHF).

7.3 Prestations gratuites

Pro Infirmis a bénéficié en 2020 d'environ 11 000 heures de travail fourni par des bénévoles, dont une grande partie dans le canton du Tessin. Ce chiffre ne comprend pas la collaboration des membres des comités cantonaux, qui s'engagent eux aussi à titre honorifique pour Pro Infirmis. D'autres prestations gratuites (remises spéciales) d'une valeur de 62 kCHF ont été accordées à l'organisation. Les prestations fournies gratuitement par les collaboratrices et collaborateurs de Pro Infirmis sont estimées à 2000 heures environ.

7.4 Transactions de donation et d'échange

En 2020, Pro Infirmis a reçu gracieusement des masques de protection d'une valeur totale de 127 kCHF. Aucune transaction d'échange n'a eu lieu.

7.5 Opérations hors bilan

Il n'existe aucune dette provenant de contrats de leasing. Les dettes suivantes au 31.12.2020, qui ne figurent pas au bilan, découlent de contrats de location à long terme :

	2020	2019
	kCHF	kCHF
Durée résiduelle de 1 à 2 ans	586	486
Durée résiduelle de plus de 2 ans jusqu'à 5 ans	1'230	4'511
Durée résiduelle de plus de 5 ans	8'669	3'405

En outre, 241 kCHF (année précédente 245 kCHF) sont déposés sur des comptes de garantie de loyer.

7.6 Indications sur les engagements de prévoyance au sens de la RPC 16

kCHF	Excédent / sous-couverture selon comptes annuels	Engagement économique de l'organisation		Variation	Contrib. délimitées en fonction de la période	Charges de prévoyance dans charges de personnel	
	31.12.20	31.12.20	31.12.19	2020	2020	2020	2019
Plans de prévoyance avec excédent	6'062	-	-	-	6'802	6'802	6'800

La caisse de pensions de l'association Pro Infirmis est gérée par une fondation propre à l'organisation ; elle est basée sur des plans de prévoyance avec primauté des cotisations. Au 31.12.2020, le personnel actif de Pro Infirmis Suisse comptait 728 personnes affiliées à la fondation (année précédente 741). L'avoir net envers la caisse de pensions s'élève à 85 kCHF au 31.12.2020.

Au 31.12.2020, le taux de couverture des avoirs de vieillesse atteignait 118,8% (31.12.2019 : 117,2%), compte tenu des réserves pour fluctuation des cours et du capital de fondation (pas de réserve de contributions de l'employeur).

7.7 Événements après le jour du bilan

Nous n'avons connaissance d'aucun événement advenu après le jour du bilan qui pourrait avoir une influence sur les comptes annuels 2020.

7.8 Indications sur la réalisation d'une gestion des risques

Le Bureau de Pro Infirmis a édicté des règles et principes de la gestion des risques. En outre, les responsabilités en matière de gestion des risques ont été définies. Les membres du Bureau et de la Direction de l'organisation se sont réunis à différentes reprises afin d'évaluer et d'estimer les risques encourus par l'organisation. Le 4 décembre 2020, le Bureau a pris connaissance du rapport sur les risques présenté par la directrice et a émis un avis positif. Des mesures ont été définies pour parer de façon adéquate aux risques identifiés.

7.9 Dettes non portées au bilan

La subvention AI pour les prestations fournies selon l'art. 74 LAI est affectée. Au moment de la clôture annuelle, il n'était pas encore connu si des moyens devaient être déposés dans un fonds art. 74 LAI et, le cas échéant, quel montant.

Rapport de l'organe de révision
à l'attention de l'Assemblée des délégués de

Pro Infirmis, Zurich

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels consolidés

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels consolidés ci-joints de l'organisation Pro Infirmis, comprenant le bilan, compte d'exploitation, le tableau de flux de trésorerie, le tableau de variation du capital et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020. Conformément la Swiss GAAP RPC 21, les informations contenues dans le rapport de performance ne sont pas soumises à aucune obligation de vérification par l'organe de révision.

Responsabilité du Bureau

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels consolidés, conformément aux Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Bureau. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Bureau est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels consolidés, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, conformément aux Swiss GAAP RPC, et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels consolidés, défini selon les prescriptions du Bureau.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels consolidés qui vous sont soumis.

Schwyz, le 1 avril 2021

CONVISA Revisions AG



Ralph Gwerder
Expert-réviseur agréé
Auditeur responsable



Massimo Di Clemente
Expert-réviseur agréé

Annexes:

– Comptes annuels consolidés

Comptes individuels de l'association Pro Infirmis



9. Bilan de l'association

	31.12.2020	31.12.2019
Actifs		
Liquidités	13'079	15'948
Titres	67'224	64'864
Créances résultant de prestations	3'421	3'690
Autres créances à court terme	306	269
Stocks	312	271
Actifs de régularisation	1'908	1'867
Actifs circulants	86'250	86'909
Immobilisations financières	401	407
Participations	–	75
Immobilisations corporelles meubles	5'286	4'790
Immobilisations corporelles immeubles	26'412	26'329
Actifs immobilisés	32'099	31'601
Total actifs kCHF	118'349	118'510
Passifs		
Dettes à court terme résultant de prestations	3'039	2'790
Autres dettes à court terme	2'733	2'152
Provisions à court terme	98	50
Passifs de régularisation	1'705	1'631
Capitaux étrangers à court terme	7'575	6'623
Dettes à long terme portant intérêt	5'290	5'290
Autres dettes à long terme parties liées	3'815	3'738
Provisions à long terme	1'730	1'643
Capitaux étrangers à long terme	10'835	10'671
Capital des fonds (fonds affectés)	35'928	36'998
Total capitaux étrangers	54'338	54'292
Capital lié	9'475	10'122
Capital acquis	54'536	54'096
Capital de l'organisation	64'011	64'218
Total passifs kCHF	118'349	118'510

10. Compte d'exploitation de l'association

	2020	2019
Produits d'exploitation		
Produits de la récolte de fonds	19'922	19'680
Subventions AI	54'145	54'768
Produits des prestations	8'246	9'911
Subventions Confédération, cantons et communes	17'082	16'052
Autres produits d'exploitation	3'186	3'926
Total produits d'exploitation	102'581	104'337
Charges d'exploitation		
Charges de personnel	-70'068	-70'781
Charges clients et organisations handicap	-26'803	-28'096
Autres charges d'exploitation	-9'635	-9'566
Amortissements immobilisations corporelles d'exploitation	-1'460	-1'283
Total charges d'exploitation	-107'966	-109'726
Résultat d'exploitation kCHF	-5'385	-5'389
Produits financiers	4'436	7'300
Charges financières	-1'219	-432
Résultat financier	3'217	6'868
Produits des immeubles hors exploitation	1'292	1'307
Charges des immeubles hors exploitation	-410	-552
Résultat des immeubles hors exploitation	882	755
Autre résultat sans rapport avec les prestations	9	4'225
Résultat avant variation du capital des fonds	-1'277	6'459
Résultat fonds affectés	1'071	-486
Résultat annuel avant attribution/prélèvement sur capital de l'organisation kCHF	-206	5'973

11. Bases de la présentation des comptes

Les comptes de l'association Pro Infirmis sont établis conformément aux dispositions du droit suisse en matière de présentation des comptes (CO). Les principaux postes de clôture sont inscrits au bilan de la manière suivante :

Titres : les titres figurent au bilan à la valeur boursière.

Immobilisations corporelles immeubles : les immeubles d'exploitation sont évalués à la valeur d'acquisition ou à la valeur vénale au moment de l'apport, diminuée des amortissements nécessaires du point de vue de l'exploitation. La durée de vie ou d'amortissement estimée est de 50 ans.

Le capital des fonds affectés est affiché dans le poste des capitaux étrangers.

Le « fonds de fluctuation envers l'OFAS (PAH) » représente l'engagement envers l'OFAS provenant des versements excédentaires d'acomptes.

12. Commentaires sur les postes du bilan et du compte d'exploitation

Titres

Les titres renferment des placements de capitaux réalisables à court terme, sous forme d'actions et d'obligations. En 2020, la performance nette a été de + 5,3 % (année précédente + 12,2 %).

Le poste « titres gérés à titre fiduciaire » correspond à la fortune de la « Charlotte und Hans Haller-Stiftung ». Une fois par année, la part correspondante du rendement total de la fortune de Pro Infirmis est soit créditée, soit imputée à la fondation.

	31.12.2020	31.12.2019
Titres réalisables à court terme	63'409	61'126
Titres gérés à titre fiduciaire	3'815	3'738
Total kCHF	67'224	64'864

Participations

À la suite d'une succession, Pro Infirmis est devenue propriétaire de la société anonyme non opérationnelle Sadic AG avec siège à Silvaplana. Pro Infirmis disposait de 100 % du capital et de 100 % des droits de vote. Cette société a été liquidée au 21.9.2020 et radiée du registre du commerce.

Immobilisations corporelles immeubles

Les immobilisations corporelles immeubles figurant dans les comptes consolidés appartiennent entièrement à Pro Infirmis. Nous renvoyons donc au chapitre 6.1 chiffre 9. Une partie des immeubles est grevée d'hypothèques. La valeur comptable de ces immeubles se monte à 9'981 kCHF (année précédente 10'157 kCHF).

Autres dettes financières à court terme

Ce poste renferme les dettes envers les fournisseurs, la caisse de pensions, les cantons, les communes et l'Administration fédérale des contributions.

Autres dettes financières à long terme parties liées

Il s'agit là de la fortune de la fondation « Charlotte und Hans Haller-Stiftung » gérée à titre fiduciaire.

Fonds affectés

	31.12.2020	31.12.2019
Fonds des parrainages	1'947	1'951
Fonds spéciaux	29'839	30'905
Fonds soumis à l'usufruit	4'142	4'142
Total kCHF	35'928	36'998

Les actifs de Pro Infirmis qui constituent le capital des fonds affiché au bilan ne sont pas librement disponibles. Les moyens nécessaires au but des fonds sont pris en compte dans la planification des liquidités de Pro infirmis, et sont ainsi garantis. Il a donc été renoncé à afficher séparément les actifs concernés.

Charges de personnel

Les charges de personnel indiquées dans les comptes consolidés proviennent exclusivement de Pro Infirmis. Nous renvoyons donc au chapitre 6.2 chiffre 23.

Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation renferment les éléments suivants :

	2020	2019
Charges de locaux	4'011	4'089
Entretien immobilisations corporelles meubles	171	258
Charges de véhicules et de transport	117	153
Charges administration	1'995	2'190
Charges informatiques	1'115	950
Charges publicité	1'483	1'431
Autres charges d'exploitation	516	233
Charges des immeubles d'exploitation	227	263
Total kCHF	9'635	9'567

Résultat des immeubles hors exploitation

Le résultat des immeubles se compose des éléments suivants :

	2020	2019
Produits des immeubles hors exploitation	1'292	1'307
Autres charges des immeubles hors exploitation	-240	-361
Amortissements des immeubles hors exploitation	-170	-191
Résultat des immeubles hors exploitation kCHF	882	755

13. Autres indications

Pro Infirmis est une association. Son siège se trouve à Zurich.

En 2020, Pro Infirmis comptait 494 (année précédente 487) postes à plein temps avec rémunération mensuelle et 108 (année précédente 132) postes à plein temps avec rémunération horaire.

Du fait de la composition, définie dans les statuts, de leurs conseils de fondation respectifs, les fondations « Charlotte und Hans Haller Stiftung » et « Marchesa Esther Medici del Vascello Stiftung » sont entièrement contrôlées par Pro Infirmis. La fondation « Ulrich und Anna Soller-Stiftung » est sous contrôle de Pro Infirmis du fait de la composition effective de son conseil de fondation. Ces trois fondations ne sont pas incluses dans les comptes individuels de l'association Pro Infirmis.

Il n'existe aucune dette provenant de contrats de leasing. Les dettes suivantes au 31.12.2020, qui ne figurent pas au bilan, découlent de contrats de location à long terme :

kCHF	2020	2019
Durée résiduelle de 1 à 2 ans	586	486
Durée résiduelle de plus de 2 ans jusqu'à 5 ans	1'230	4'511
Durée résiduelle de plus de 5 ans	8'669	3'405

En outre, 241 kCHF (année précédente 245 kCHF) sont déposés sur des comptes de garantie de loyer.

L'autre résultat sans rapport avec les prestations renferme divers petits postes hors période.

Alors que les comptes individuels de l'association Pro Infirmis sont soumis aux dispositions du droit suisse en matière de présentation des comptes sur la base du Code des obligations, les comptes consolidés de Pro Infirmis sont présentés selon les Swiss GAAP RPC. Conformément à l'art. 961d, al. 1, CO, il a été renoncé aux mentions supplémentaires dans l'annexe, au tableau des flux de trésorerie et à l'établissement d'un rapport annuel.

Rapport de l'organe de révision
à l'attention de l'Assemblée des délégués de

Pro Infirmis, Zurich

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'association Pro Infirmis, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

Responsabilité du Bureau

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Bureau. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Bureau est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Bureau.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Schwyz, le 1 avril 2021

CONVISA Revisions AG



Ralph Gwerder
Expert-réviseur agréé
Auditeur responsable



Massimo Di Clemente
Expert-réviseur agréé

Annexes:

– Comptes individuels de l'association Pro Infirmis



Nous remercions

les donatrices et donateurs,

les entreprises partenaires,

les fondations donatrices,

l'Office fédéral des assurances sociales,

le Bureau fédéral de l'égalité pour
les personnes handicapées,

les cantons et les communes

pour leur soutien généreux à nos
prestations et projets.

Impressum :

rédaction et édition

Pro Infirmis

Feldeggstrasse 71, 8008 Zurich

Tél. 058 775 20 00

contact@proinfirmis.ch

CCP 80-22222-8

IBAN CH96 0900 0000 8002 2222 8

www.proinfirmis.ch

